

LE QUESTIONNAIRE UNSFA
Réponses de Génération.s avec le Printemps Européen.

Nous vous remercions de votre sollicitation qui nous donne l'occasion de présenter les propositions du Printemps Européen, parti transnational dont Génération.s est partie intégrante et qui portera, avec Diem25, une liste pour l'élection européenne en France. Nombre des problématiques abordées dans votre questionnaire étaient déjà appréhendées dans le cadre de nos réflexions et de notre programme commun travaillé en co-construction avec l'ensemble des partis-partenaires du Printemps Européen : droit communautaire du travail, reconnaissance des travailleurs indépendants, mais aussi transition écologique, qualité environnementale et plan de financement, formation universitaire et professionnelle qui y sont liées. Autant de propositions que vous pouvez retrouver en substance dans le [programme du Printemps Européen](#) et dans les [21 engagements](#) qui en sont issus et mis en avant par Génération.s dans le cadre de sa campagne.

A- La reconnaissance de la profession

1) Seriez-vous prêts à vous engager pour considérer la qualité de l'environnement bâti, du patrimoine national et de l'architecture comme étant d'intérêt public ?

Il nous paraît essentiel de mettre dans le spectre de l'intérêt public la qualité de l'environnement bâti, du patrimoine national et de l'architecture. A ce titre, nous soutiendrons la classification de tous les sites historiques de l'Europe en tant que domaine public, en consacrant la propriété collective du patrimoine culturel. Ceci permettra assurément d'inscrire pleinement la question de la qualité et de la pérennité du patrimoine dans les intérêts collectifs défendus par les États membres. Pour cela, nous œuvrerons pour la mise en place d'un nouveau financement européen visant à soutenir les investissements des États membres dans les institutions et pratiques culturelles.

Effectivement, nous considérons qu'il est nécessaire de renforcer davantage le soutien public en matière de conception et d'entretien de l'environnement bâti que la délégation au privé si l'on cherche à tenir l'objectif d'assurer une plus-value réelle en termes de qualité. Aussi, il convient de permettre aux communes de gérer et de développer leurs tissus urbains sans avoir recours systématiquement aux commanditaires privés (promoteurs, banques privées, grands groupes de construction), qui n'ont souvent à court terme que l'intérêt économique comme objectif et non pas la garantie de la qualité ou la pérennité des ouvrages réalisés.

Cela suppose également d'assurer la responsabilisation des élus locaux sur les choix opérés en matière de délivrance des autorisations de construire, d'aménagement et de travaux. Faire de la qualité une culture commune dans ces domaines suppose un accompagnement des décideurs publics. C'est pourquoi nous formulons la proposition de réorienter une part du fond de cohésion européen pour le financement augmenté d'une ingénierie territoriale d'aide à la conception où les architectes conseils des CAUE et d'autres agences publiques d'État (CEREMA, Ademe...) ont un rôle central à jouer de par leur expertise sur l'ensemble des échelles de l'aménagement territorial.

2) Seriez-vous prêts à promouvoir la spécificité d'une architecture durable de grande qualité dans les politiques de l'Union Européenne relatives aux marchés publics, prestation de services et qualifications professionnelles ?

Dans la même veine que la proposition précédente, l'inscription de la qualité de l'environnement bâti dans l'intérêt public, il convient d'y ajouter la durabilité des matériaux utilisés et des modes de production de l'environnement bâti et des aménagements réalisés.

La durabilité des ouvrages et leur adaptation aux changements climatiques doivent être des critères déterminants dans la définition des cahiers des charges et dans les critères de passation de marchés, tant du point de vue des contrats publics que privés. A ce titre, faire de l'adaptation au changement climatique et aux risques majeurs un impératif pour assurer la durabilité des ouvrages sera porté par les eurodéputés Printemps Européen. Particulièrement, à travers la TTEV, nous présenterons un Plan Antisismique Européen afin de protéger les citoyens et leurs communautés des dommages liés aux tremblements de terre. Ce nouveau plan transférera des fonds pour (i) la classification des risques sismiques et la création d'une cartographie des risques sismiques qui soit ouverte au public, (ii) le renouvellement des bâtiments de niveau élevé de vulnérabilité, et (iii) la construction de nouveaux bâtiments publics qui répondent aux normes antisismiques. Par ailleurs, nous proposerons la définition pour l'ensemble du territoire de l'UE de côtes d'élévation du niveau des eaux et l'abaissement des chronologies des crues exceptionnelles (caler les référentiels sur des crues décennales et non plus centennales) afin de tendre vers un référentiel européen des risques de submersion et encourager la transformation harmonisée des réglementations urbanistiques et de construction en la matière.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que la durabilité des ouvrages doit aussi concerner la production du logement. A ce titre, nous proposons d'assurer un toit digne pour chacun, avec une meilleure qualité de constructions - afin de lutter contre l'insalubrité et le développement des marchands de sommeil en Europe - économes en énergie - afin de lutter contre la précarité énergétique - en passant par d'autres systèmes que la seule promotion immobilière (développement des projets de logements participatifs par exemple), la structuration de nouvelles filières locales en appui sur de nouveaux modes de construction (matériaux durables structurels et systèmes secondaires).

Le grand plan d'investissement du Green New Deal (500 milliards d'euros par an) que nous proposons sera le levier pour rénover et construire chaque année les logements dont nous avons besoin pour que tous et toutes aient un toit pour vivre dignement. Le programme sera entièrement financé par des obligations vertes émises par les banques publiques d'investissement des institutions européennes et garanties par une alliance des banques centrales européennes, qui seront prêtes à intervenir sur les marchés des obligations secondaires si les rendements des obligations vertes commencent à augmenter.

Nous élargirons également le mandat du Fonds de Cohésion Européen, pour y inclure des fonds d'investissements pour l'étude et le suivi de construction du logement (études d'implantation, plans guide, écriture de chartes communales et intercommunales...). Notre objectif est de permettre un transfert vers les collectivités des moyens d'investissements dans les services locaux en urbanisme pour développer leurs expertises internes dans ce domaine. Le programme de réinvestissement territorial que nous proposons ici s'appuiera sur les municipalités et intercommunalités pour la priorisation, le développement et la gestion des projets les plus pertinents à l'échelle locale.

Sur la question des qualifications professionnelles, nous considérons qu'elles doivent effectivement être harmonisées au niveau européen, d'où la nécessité de référentiels partagés à cette échelle, tels que nous les proposons. Il nous semble que la priorité pour les architectes est d'assurer une formation consistante des étudiants architectes sur les questions de durabilité et d'adaptation des cadres bâtis, et non bâtis pour leur préservation, et ce, tout au long de leur parcours universitaire puis professionnel. Pour l'ensemble des travailleurs des filières de la construction, nous sommes effectivement aussi pour des comptes de formation et des référentiels de qualifications communautaires, y compris parce qu'il en va de la possibilité d'instaurer des garanties et assurances de niveau européen afin de protéger les entreprises pour le recouvrement de marchés intracommunautaires.

B- La transition écologique

Sachant que la construction bâtie représente 43% de la consommation énergétique au niveau national et 25% des émissions de gaz à effet de serre,

3) Seriez-vous favorable à mettre en place une politique ambitieuse pour la rénovation des bâtiments avec la réalisation d'un audit global des constructions établi par un architecte formé pour avoir une vision globale et créative de valeur ajoutée, avant toute attribution de subventions ?

Nous considérons que l'impérieuse nécessité de diminution des émissions de CO2 établit les économies d'énergie comme secteur prioritaire via la qualité des constructions et des aménagements. Cependant, nous avons bien conscience que ce domaine laisse place à beaucoup de démagogie, les actes ne faisant que peu suite aux paroles, et qu'il s'agit, peu ou prou du seul et unique argument avancé par les candidats d'autres listes n'ayant aucune vision des transformations à opérer pour embrasser pleinement la transition énergétique dont nous avons besoin. Ce n'est pas notre cas.

Tout d'abord, nous rappelons que l'investissement issu du New Deal Vert que nous voulons mettre en œuvre et qui transformera les infrastructures européennes pour les adapter à nos objectifs environnementaux ambitieux et aux recommandations du GIEC, favorisera le passage aux modes de construction à basse consommation d'énergie et à la production d'énergies renouvelables, y compris en visant des objectifs de bâtiments à énergie positive ou à minima bâtiments dits passifs.

Nous appellerons tous les pays européens à conclure un accord multilatéral pour financer et garantir un logement décent et énergétiquement sain à chaque résident européen. Nous introduirons une politique européenne de l'habitat qui orientera les ressources du Fonds Social Européen vers la rénovation des logements sociaux inadéquats. De plus, nous réquisitionnerons les immeubles vacants dans les zones à forte demande pour loger les sans-abris en leur permettant d'avoir accès à des logements sains et leur éviter le risque du marché noir de l'immobilier et l'insalubrité qui y est souvent associée.

4) Seriez-vous prêts à soutenir l'organisation d'états généraux de l'aménagement du territoire avec les élus et les architectes, les urbanistes, les paysagistes, pour ensemble relever le grand défi écologique, énergétique et climatique ?

Nous militons pour réunir l'ensemble des acteurs de la construction et de l'aménagement territorial, concepteurs, maîtres d'ouvrage publics, opérateurs du logement social, élus locaux et responsables des hautes administrations. Il convient de multiplier les échanges de pratiques, de visions pour relever le défi écologique sur l'ensemble des échelles de l'aménagement du territoire. Nous appuierons au niveau européen la mise en place de filières responsables faisant de la traçabilité des matériaux et des systèmes de régulations thermiques une priorité, avec un référentiel européen sur le bilan carbone des matériaux, une cartographie des savoir-faire locaux, un référentiel sur la formation professionnelle dans ces domaines. Par ailleurs, nous l'avons déjà précisé, il faut faire de la question de l'adaptation une condition sine qua non dans le cadre des marchés publics. Les filières doivent donc se réunir pour en définir les modalités de mise en œuvre harmonisée en fonction des caractéristiques territoriales intra-communautaires.

5) Seriez-vous prêts à abaisser, comme en Belgique, le seuil du recours obligatoire à l'architecte dès le premier m2 construit ?

Nous comprenons qu'aujourd'hui le seuil des 150m² laisse la porte ouverte à une production mal encadrée du point de la qualité urbaine et architecturale, le seuil amenant à une concurrence faussée, avec des entreprises qui ne sont pas spécifiquement formées (malfaçon, durabilité...), « moins-disantes » qui tirent vers le bas la qualité et fragilisent à terme les architectes sur le plan économique.

Par ailleurs, nous estimons que pour en finir avec le logement rare et cher, nous devons construire plus de logements pour la location ou l'achat qui soient accessibles au plus grand nombre, économes en énergie, et bien répartis dans les territoires. Arrêtons donc de confier le droit à vivre dans un logement décent, bien isolé et peu coûteux en énergie aux seules mains des grands promoteurs immobiliers. Nous pensons que les architectes sont davantage garants de ces qualités.

Pour autant, nous affirmons que l'abaissement du seuil de recours à l'expertise des architectes doit être conditionnée à des modèles économiques de projets vertueux, renforçant les garanties des concepteurs et leur contractualisation (passation de marché, responsabilité), pour que cette ouverture de marchés nouveaux ne soit pas contre-productive, y compris du point de vue du recours à la sous-traitance en matière de conception et la précarisation des nouveaux architectes entrants sur le marché du travail. Aussi, les états généraux précédemment évoqués devront être le lieu de la structuration d'une concertation approfondie sur ce sujet, d'échelle européenne, afin de permettre une initiative parlementaire éclairée au niveau du Parlement Européen et une négociation solide dans le cadre des autres instances décisionnaires, en particulier le Conseil Européen avec les ministres en charge.

C- La défense et l'accompagnement du citoyen européen

6) Pourriez-vous apporter votre soutien à la définition des contenus de missions et des barèmes adaptés à chaque type de projet, pour permettre aux consommateurs d'apprécier le plus précisément possible, les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le projet et d'assurer à l'architecte une juste rémunération garant de la qualité de sa prestation.

La défense des consommateurs européens en toute matière est primordiale, et particulièrement du point de vue de la construction, particulièrement pour leur protection en tant que maîtres d'ouvrage, à la fois sur le plan économique mais aussi de responsabilité civile.

Par ailleurs, il nous paraît essentiel de concevoir de nouveaux contrats de maîtrise d'œuvre intégrant pleinement l'utilisation des nouveaux outils de co-conception (BIM) et des méthodes de conception-réalisation compatibles avec des temporalités adaptées aux enjeux techniques d'adaptation aux contextes territoriaux, de réduction des consommations énergétiques, d'impact écologique des constructions... et donc d'orientation des choix de consommation, davantage favorables à des cahiers des charges éco-compatibles et des contractualisations assurant des justes rémunérations pour l'ensemble des filières mobilisées.

Enfin, le Printemps Européen défend pleinement l'accès des travailleurs indépendants, comme les architectes, aux mêmes droits que les autres travailleurs, à un salaire minimum et à des conditions de travail normées. Nous réformerons les lois sur la concurrence qui limitent la capacité des travailleurs indépendants à négocier collectivement leurs rémunérations et leurs conditions de travail. Nous lutterons pour étendre les législations sur le travail existantes, ainsi que les protections sociales et les cotisations patronales, afin d'inclure les travailleurs indépendants.

7) Etes-vous favorable à la convergence européenne des systèmes de responsabilités garanties-assurances, étendue à tous les acteurs de la construction, pour protéger de façon

identique les consommateurs de tous les pays européens et pour favoriser, dans le respect des règles, la libre-circulation des biens et des services ?

Mais la liberté ce n'est pas fait pour les marchandises et les capitaux, mais pour les humains.

Certes, nous sommes pour une harmonisation des protections à destination des entreprises et de leurs obligations en matière de recouvrement assurantiel, condition sine qua non d'une ouverture des marchés à l'échelle européenne.

Mais, davantage, nous sommes favorables à ce que l'ensemble des entreprises s'alignent sur une protection harmonisée des travailleurs en leur sein. Nous proposons un pacte pour les travailleurs qui veillera à l'harmonisation des droits, des salaires et des avantages des travailleurs à travers l'Europe : assurance-chômage européenne, taxe sur les différentiels de cotisations sociales sur le travail détaché, inspection européenne du travail avec pouvoir de sanction, 35 heures et 35 jours de congés partout en Europe, etc. Les solutions pour tirer les droits sociaux vers le haut sont connues, appuyés par les ONG, les syndicats européens et les citoyens, maintenant, il est temps de les faire appliquer, prioritairement sur les secteurs favorables au travail détaché, illégal ou mal encadré comme celui de la construction.

D- La simplification au service de tous

8) Peut-on compter sur votre appui pour poursuivre l'harmonisation des durées de formation au niveau européen (5 ans d'études, 2 ans d'expérience pratique) ?

Evidemment, nous sommes pour le maintien du système universitaire harmonisé LMD car il s'agit là d'une garantie de cohérence européenne sur l'offre de formation et d'échanges universitaires. Pour autant, la particularité des études en architecture doit trouver un débouché en matière d'adaptabilité et donc le prolongement de deux années d'apprentissage par la pratique, comptabilisées comme validation des acquis, nous semble une idée intéressante. Notamment dans la perspective du remplacement de l'HMONP, qui a montré ses limites en France tant sur le plan des acquis finaux que le déroulement des stages et leur encadrement.

Toutefois, nous tenons à insister sur le fait que cet apprentissage en agence ne peut s'envisager qu'au titre de contractualisations assurant aux étudiants un cadre social sécurisant et une rémunération digne. Il n'est plus acceptable que de jeunes architectes déjà diplômés, comme beaucoup d'autres jeunes actifs passant de stage en stage d'ailleurs, soient considérés comme des travailleurs de seconde catégorie, placés dans la précarité économique, dans l'impossibilité de cotiser en perspective de leur retraite, et dans des conditions de travail ne respectant souvent pas les règles élémentaires, notamment sur le temps de travail et le paiement des heures supplémentaires. C'est pourquoi nous proposerons un système de garantie européen, mis en œuvre par les ministères nationaux en charge, sur le suivi des formations en entreprises et les clauses de responsabilisation à la fois des écoles et universités avec des suivis plus développés mais surtout une plus grande responsabilisation des agences. La contrepartie doit être pour les entreprises une assurance de disponibilité et de qualité des étudiants qu'ils hébergent et un soutien des écoles et universités.

Nous soutiendrons également une harmonisation des durées de formation mais à niveau de qualité équivalent. Nous proposerons donc des investissements dans les universités ayant accepté la Charte de l'UE, ces investissements concerneront en particulier les régions en difficulté, afin de maintenir une offre de formation au sein d'écoles d'architecture et universités, aussi hors des grandes métropoles européennes. C'est l'objectif du fond de solidarité rénové qui investira dans les systèmes éducatifs publics afin d'équilibrer leurs résultats en Europe. Chaque cursus de formation, aussi bien au niveau du lycée qu'au niveau universitaire, garantira un diplôme qui s'intègre dans un cadre européen, avec des équivalences automatiques au sein de l'Union Européenne. Nous encouragerons les enseignants à

effectuer des échanges inter-établissements afin de faciliter le dialogue entre les différentes universités.

9) Peut-on compter sur votre appui pour aboutir à la pleine reconnaissance mutuelle des diplômes au niveau européen ?

Nous voulons des citoyens européens libres de circuler dans tous les pays de l'Union, quels que soient leurs moyens financiers, et de s'y établir en toute sécurité. La construction d'un statut de citoyen européen est au cœur des propositions du Printemps Européen. Evidemment, la possibilité pour les architectes de bénéficier d'un diplôme reconnu dans l'ensemble des pays de l'UE sera un gage de renforcement du droit de libre circulation et d'établissement des individus dans chaque pays de l'union. Nous tenons cependant à rappeler la nécessité de renforcer le droit communautaire sur le travail, les rémunérations, l'égalité salariale entre hommes et femmes sont des priorités pour que ces installations soient prometteuses d'un avenir stable pour les jeunes actifs. Les agences d'architecture européennes doivent être parties prenantes dans l'instauration de ces droits fondamentaux.

Nous pensons que la reconnaissance des diplômes au niveau de l'UE passera par de meilleurs échanges entre les étudiants européens et une facilitation des itinérances avec des partenariats clairs et renforcés entre universités et écoles. Nous militons donc pour un Erasmus Universel qui garantira l'accès à ce programme pour tous les jeunes européens, sans exception. Nous augmenterons le budget pour en faciliter l'accès et assurer des conditions d'accueil et de vie décentes pour les étudiants en échange en leur évitant une trop grande précarité liée aux différences de niveaux de vie entre les pays européens. Le Pass Liberté, 1 an de mobilité garantie et gratuite pour tous les jeunes Européens de 16 à 25 ans, doté de 850€ par mois sur une année, sera donc le moyen d'assurer l'Erasmus vraiment pour toutes et tous. Nous introduirons également une nouvelle politique de programmes éducatifs pour encourager les jeunes à s'impliquer dans des engagements associatifs internationaux, que nous considérons être des leviers d'implication citoyenne des étudiants dans leurs pérégrinations. Enfin, nous mettrons en place une plateforme permettant aux étudiants faire reconnaître leurs crédits universitaires, leurs formations et leurs diplômes auprès des universités et les systèmes éducatifs des différents États-Membres.

10) Quels seraient pour vous les moyens à mettre en œuvre pour que les marchés intracommunautaires soient pleinement ouverts à tous les architectes de l'Union Européennes ?

Pour nous, l'ouverture des marchés intracommunautaires à tous les architectes de l'UE doit d'abord passer par une harmonisation des conditions de travail et des droits sociaux fondamentaux. En effet, l'UE a garanti aux travailleurs la liberté de mouvement mais elle leur a refusé un salaire équivalent, à des conditions de travail correcte, et à des niveaux de vie décents, particulièrement pour les travailleurs indépendants.

Nous proposerons un Pacte pour les travailleurs européens afin de renforcer les droits des travailleurs dans toute l'Europe et quels que soient leurs statuts. Nous introduirons une nouvelle législation européenne sur le salaire minimum, qui inclue des critères de convergence des salaires dans l'Europe entière et qui s'appliquera notamment aux États membres où les accords collectifs n'existent pas, dans le but de créer un filet de sécurité pour amener tous les revenus du travail au niveau d'un salaire minimum vital. La législation sur le salaire minimum exigera une transparence totale en matière de rémunérations, afin d'assurer un salaire égal à travail égal. Elle appellera également de ses vœux l'harmonisation des cotisations sociales pour les salariés, afin de rendre impossible le dumping social entre pays de l'UE. Pour les travailleurs indépendants, nous renforcerons les contrôles sur les situations de concurrence déloyales et de dumping social.

Le Printemps Européen mettra donc en place une Commission Transnationale des Travailleurs qui renforcera la négociation collective au niveau du continent. Cette commission agira en tant que « syndicat de dernier recours » pour les travailleurs qui manquent actuellement d'accès aux organisations de salariés. Enfin, la Commission, dans le cas où nous la présiderions, soutiendra la formation de nouveaux syndicats transnationaux de travailleurs indépendants, destinés à confronter les entreprises qui s'appuient sur le travail précaire. Cela vise non seulement à élever le niveau de vie au bas de l'échelle sociale, mais également à augmenter l'égalité à tous les niveaux.